

REGLEMENT PARTICULIER DU TRJ 4

ORGANISE PAR LE BADMINTON CLUB DE L'HERMITAGE ET DU TOURNONNAIS

SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 MARS 2019

La compétition se déroulera conformément au règlement des Trophées Régionaux Jeunes et au R.G.C. sous la responsabilité des Juges Arbitres, MA ARIAGNO (JA principal) assistée de Florence CERDON.

Article 1 : Tableaux proposés et mode de compétition

- Ce tournoi est ouvert aux catégories **Poussin, Benjamin, Minime en simple et double dames et double hommes**. Tous les joueurs devront être licenciés dans un club de la ligue Auvergne Rhône Alpes à la date des inscriptions.
- Les tableaux de **double se joueront le Samedi à partir de 13h** et tous **les tableaux de simple le Dimanche**.
- **Pour les poussins (es) voulant se surclasser en benjamins, une invitation (wild-card) est à demander au directeur technique de la ligue avant la date de clôture des inscriptions. Si cette demande est validée par le DTR, le poussin(e) sera intégré(e) en top A ou B sans prise en compte de son CPPH à 0.**
- En simple les tableaux ne pourront pas excéder **24 inscrits**. Si le nombre est supérieur à 15 un top A et un top B seront mis en place selon les modalités définies dans le règlement des TRJ. En cas de dépassement du nombre d'inscrits par tableau, ce sont les joueurs ayant le meilleur CPPH à la date du tirage au sort qui seront retenus et une liste d'attente sera constituée.
- **Les 2 finalistes du Top B du TRJ 2 seront automatiquement inscrits en Top A sur ce TRJ.**
- En double les tableaux ne pourront excéder **12 paires**. Dans le cas où le nombre d'inscrits serait supérieur à ces limites, les meilleures paires (CPPH) seront retenues et une liste d'attente sera constituée.
- Les tableaux se joueront d'abord en poules dans la mesure du possible puis en élimination directe. Les 2 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- Les poussins joueront sur un terrain réduit comme annoncé dans le règlement du circuit TRJ.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de supprimer un ou plusieurs tableaux si le nombre de participants dans ceux-ci est jugé insuffisant.
- Les organisateurs en accord avec les juges-arbitres se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 2 : Inscription

- L'inscription est limitée à 2 tableaux. Les frais d'engagements sont fixés à 7 et 11 euros par joueur pour 1 et 2 tableaux. Les inscriptions accompagnées de leur règlement seront enregistrées par ordre de réception, le cachet de la poste faisant foi.
- Les joueurs auront le droit de s'inscrire « au choix » sur le ou les tableaux en cas de partenaire non attiré. Les paires formées le seront en fonction du CPPH par ordre décroissant.
- **La date limite d'inscription est fixée au samedi 9 Mars 2019**
- **Le tirage au sort aura lieu le mercredi 13 Mars 2019**



Article 3 : Horaires, temps de repos et de préparation.

- Les horaires de match sont donnés à titre indicatif. Au cours de la compétition, l'organisateur pourra faire débiter un match avec 1 heure d'avance sur l'heure initiale. Si un des joueurs concernés n'est pas présent à ce moment là, le juge arbitre sera en droit de le déclarer forfait.
- Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur match (test des volants, échauffement et changement de tenue.) Tout joueur non présent 5 minutes après l'appel de son nom, pourra être déclaré forfait.
- Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le faire avec l'accord de la table de marque et du juge arbitre.

Article 4 : Les volants

- Les volants resteront à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants « Forza VIP » homologués par la FFBad seront retenus et en vente dans les salles.

Article 5 : Arbitrage

- Les matchs seront en auto-arbitrage et seront scorés par le gagnant en poule, puis par le perdant en élimination directe.
- Tout volant touchant un filin ou câble sera let. Tout volant touchant une infrastructure fixe sera compté faute en jeu, et let au service où il pourra être engagé trois fois.

Article 6 : Le Coaching

- Le coaching entre les points est interdit pour toutes les catégories, il reste autorisé à la pause à 11 points et à la fin de chaque set sur une durée inchangée.

Article 7 : Tenues

- Les joueurs devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBad. Le port de chaussures de sport est obligatoire dans la surface de jeu.

Article 8 : Dopage

- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

Article 9 : Forfait

- Tout joueur forfait après le tirage au sort devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton : 37, rue du Vercors 38500 St Cassien ou à sophie.bluy@badminton-aura.org.
- En cas de forfait de l'un des membres d'une paire composée par l'organisateur, le joueur défaillant sera remplacé par un joueur issu de la liste d'attente.
- En cas de forfait de l'un des membres d'une paire non composée par l'organisateur, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente, et avec l'accord du joueur dont le partenaire est défaillant."

Article 10

- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.
- Seul le représentant des joueurs est en mesure de déposer une réclamation à la table de marque.
- Toute participation à ce tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respectera pas un point du règlement.

Le Comité d'Organisation du BCHT

